



BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 180.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2017.

(En milliers de dinars)	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	mars-17	mars-16	déc.-16
1 - Produits d'exploitation bancaire	93 626	84 838	93 626	84 838	367 760
Intérêts	67 625	61 177	67 625	61 177	258 978
Commissions en produits	12 878	11 856	12 878	11 856	50 966
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement (*)	13 123	11 805	13 123	11 805	57 816
2 - Charges d'exploitation bancaire	35 190	31 248	35 190	31 248	132 232
Intérêts encourus (*)	34 840	31 022	34 840	31 022	131 237
Commissions encourues (*)	350	226	350	226	995
3 - Produit Net Bancaire	58 436	53 590	58 436	53 590	235 528
4 - Autres produits d'exploitation	111	121	111	121	927
5 - Charges opératoires, dont :	21 752	20 119	21 752	20 119	70 691
Frais de personnel (*)	17 338	16 103	17 338	16 103	54 381
Charges générales d'exploitation (*)	4 414	4 016	4 414	4 016	16 310
6 - Structure du portefeuille au bilan			714 816	581 752	679 740
Portefeuille titres commercial			330 587	218 658	306 724
Portefeuille titres d'investissement			384 229	363 094	373 016
7 - Encours net des crédits			3 801 004	3 519 985	3 652 155
8 - Encours des dépôts, dont :			3 171 106	3 096 950	3 153 153
Dépôts à vue (*)			1 155 228	1 221 446	1 145 935
Dépôts d'épargne			978 206	844 246	965 561
Dépôts à terme			1 037 671	1 031 258	1 041 657
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan			260 534	147 077	228 314
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (1)			628 274	582 953	628 274

(1) Compte non tenu du résultat de la période et du résultat en attente d'affectation

(*) Chiffres 2016 retraités pour les besoins de la comparabilité

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 31 MARS 2017

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 180.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

2.5 Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1^{ER} TRIMESTRE 2017 :

A la fin du 1^{er} trimestre 2017, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées) ont enregistré une augmentation de **+8,0%**, passant de **3.519.985** mille dinars au 31/03/2016 à **3.801.004** mille dinars au 31/03/2017. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** ont augmenté de **+2,4%** passant de 3.096.950 mille dinars au 31/03/2016 à **3.171.106** mille dinars au 31/03/2017. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de **15,9%** entre mars 2016 et mars 2017.
- **L'encours des ressources spéciales** a augmenté de **77,1%** passant de **147.077** mille dinars fin mars 2016 à **260.534** mille dinars à fin mars 2017 et ce suite aux tirages effectués par la banque accordés par les bailleurs de fonds internationaux.

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont enregistré une progression de **+10,4%** pour atteindre **93.626** mille dinars au 31/03/2017 contre **84.838** mille dinars au 31/03/2016. Cette progression concerne les intérêts (**+10,5%**), les commissions (**+8,6%**) et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (**+11,2%**).
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont enregistré une progression de **+12,6%** passant de **35.190** mille dinars au 31/03/2017 à **31.248** mille dinars au 31/03/2016.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 1er trimestre 2017 un montant de **58.436** mille dinars, contre **53.590** mille dinars à la fin du 1er trimestre 2016, soit une progression de **+9,0%**.
- **Les charges opératoires** demeurent maîtrisées et n'ont augmenté que de **+8,1%**, pour atteindre **21.752** mille dinars au 31/03/2017 contre **20.119** mille dinars au 31/03/2016. Elles sont décomposées comme suit :
 - *Des charges du personnel pour **17.338** mille dinars, en augmentation de **7,7%** et ce tenant compte des augmentations salariales sectorielles.*
 - *Des frais généraux pour **4.414** mille dinars, en progression de **9,9%**.*

*Ces charges opératoires sont présentées compte non tenu de la contribution au fonds de garantie créée par le décret gouvernemental N°2017-268 du 1^{er} février 2017. Cette contribution est estimée à **2.438** mille dinars au titre du 1^{er} trimestre 2017. Tenant compte de cette contribution les frais généraux s'élèveraient à **6.852** mille dinars au 31 mars 2017.*